

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
20 FEVRIER 2024

Nombre de Membres

En Exercice 12

Présents 9

Votants 12

OBJET : 2024_001 DELIB

4. PRESENTATION DU
RAPPORT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES POUR 2024.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le

S²LOW

ID : 059-265904003-20240226-01032024D04_AB-DE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six février à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine Bartier, légalement convoqué, s'est assemblé à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Delphine BOULENGER, Marie Françoise BILIAU, Nicole CAMBRON, Eliane ROBBE, Marie-Josée RUHLAND MM. Marc BEZILLE et Sébastien ROUSSELLE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Martine LORPHELIN donnant procuration à Mme Martine BEURAERT, Mme Christiane CAPPELLE donnant procuration à Mme Delphine BOULENGER et M. Régis DEVEY donnant procuration à Mme Marie-Josée RUHLAND.

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président rappelle que l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L5211-36 relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Aussi, pour les communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics, les métropoles et les départements, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- Les orientations budgétaires envisagées qui portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement ;
- Les engagements pluriannuels ;
- La structure et la gestion de la dette.

Enfin, l'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour 2018-2022 (LPFP) contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire (DOB). Ainsi, lors du ROB, les communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics, les métropoles, les départements, doivent présenter leurs objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Ce rapport donnera lieu à un débat, acté par une délibération spécifique. Il a dorénavant un caractère décisionnel. Le vote des élus prend acte de la tenue des débats. Ce rapport est annexé à la présente note de synthèse.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 26 FEVRIER 2024

OBJET : 4. PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2024.

Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**, acte la présentation du rapport des orientations générales du budget du C.C.A.S. et des budgets annexes : Espace d'Animations Stéphane Hessel, Récollectines, Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile/Service Portage de repas pour l'année 2024.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Président du C.C.A.S.,
Joël DUYCK

La secrétaire de séance
Marion TUEUX

Pour le Maire empêché,
l'Adjoint aux affaires sociales



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.